

Présenté par



Le métier de **Conseiller en énergie partagé**



MISSIONS DU CEP



Le/la conseiller(ère) en énergie partagé(e) ou CEP accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur plan d'action d'économie d'énergie. Exemple de tâches :

- Réaliser des bilans énergétiques globaux des bâtiments communaux et intercommunaux.
- Élaborer des recommandations d'amélioration en lien avec ces bilans.
- Planifier et programmer des actions de maîtrise de l'énergie.
- Accompagner les projets sur le long terme : cahier des charges, financements,...
- Proposer des actions visant à optimiser l'éclairage public.
- Conseiller et accompagner communes et intercommunalités sur les financements disponibles.
- Former, informer et sensibiliser les élus et les agents communaux et intercommunaux.
- Mutualiser les projets à l'échelle intercommunale : groupements de commande, échanges de pratiques,...
- Participer à des réseaux locaux des conseillers en énergie partagée.

CURSUS DE FORMATION

Voici le type de profil recherché pour ce poste :

- Formation supérieure spécialisée en énergie et/ou en thermique du bâtiment,
- Connaissances approfondies des techniques de maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables (EnR) et des acteurs de ces filières,
- Connaissance des collectivités territoriales et de leur organisation;

Selon les cas, une première expérience au sein d'une collectivité territoriale en gestion énergétique appliquée à un patrimoine et dans le secteur des EnR est attendue.

Au niveau des facultés personnelles, ce poste nécessite un réel sens du contact et de fortes capacités relationnelles.

Il faut savoir conseiller efficacement des élus, agents communaux ou usagers des équipements publics.

Comme dans beaucoup de métiers, la maîtrise des outils de bureautique, internet et logiciels dédiés fait partie des indispensables du quotidien !